

Arrivé le	26 JUIN 1981
Provision	230 F.
Compte n°	2438

19 JUIN 1981

ACTE MODIFICATIF DU REGLEMENT DE CO PROPRIETE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

SIS à TOURS , notamment Galerie Marchande Stendhal

— :- :- :- :- :-

M^{es} Philippe et Jacques MONMARCHÉ
NOTAIRES ASSOCIÉS

A JOUÉ-LÈS-TOURS (Indre-et-Loire)

ROUGIER Dominique (Mr)
Compte n°

2 2 2 3 2 2 1 9

JM/PJC

A circular postmark from Paris, France, dated October 10, 1900. The text "REPUBLIC FRANCAISE" is at the top, and "REPUBLIC FRANCE" is at the bottom. The date "10 OCTOBRE 1900" is in the center.

TOURS A.J.

355 MAY 1981

PARDEVANT Maître Jacques MONMARCHE, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Philippe et Jacques MONMARCHE, Notaire associés", titulaire d'un Office notarial à JOUE LES TOURS (Indre et Loire) sous-signé.

A COMPARU :

Monsieur Dominique Gabriel ROUGIER, Agent Immobilier
demeurant à TOURS (Indre et Loire) Galerie Marchande
Stendhal, célibataire majeur.

Né à PARIS (13ème arrondissement) le vingt deux aout mil neuf cent cinquante deux.

LEQUEL préalablement au modifiant de l'état descriptif de division de l'ensemble immobilier ci-après désigné, a exposé ce qui suit :

Publié et Enregistré sous le No 26 Juin 1881

à TOURS 1^{er} Bureau
Dépôt ⁵⁵ 336 Vol. 3728 n° 14
Reçu deux cent trente f

Drone:	200,00
Salaries:	30,00
Tires:	230,00

Le Concentrateur

D.R.

2

223222

TOURS A.J.



25 MAI 1981

E X P O S E

I. - Aux termes d'un acte reçu par Me ASTOR, Notaire à TOURS, et Me VIOT, Notaire à TOURS, le 23 Juin 1976 et publié au Premier Bureau des Hypothèques de TOURS le 9 Juillet 1976 volume 1952 n°4, il a été établi l'état descriptif de division et le règlement de copropriété de l'ensemble immobilier situé à TOURS (Indre et Loire), Rue Victor Jacquemont Nos 1,2,3,5,7,9,11 et 13, Place Victor Jacquemont Nos 1,2,3,4,5 et 6, Place Amiral Querville Nos 1,2,4,5,7 et 8 Rue Robert Vivier Nos 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,13,15 et 17 Mail François Miomandre Nos 1,3,5,7,9,11 et 13, et Galerie Marchande Stendhal Nos 1 à 19.

Cet ensemble immobilier a été édifié sur un terrain d'une contenance de quatre hectares douze ares et quatre vingt onze centiares cadastré section CZ n° 471.

OBSERVATION étant ici faite que le terrain servant d'assiette à cet ensemble immobilier forme le LOT NUMERO QUARANTE du Lotissement dénommé "Prairie de Saint Avertin sous CZ 276" ayant fait l'objet d'un état descriptif établi suivant acte reçu par Maître CHABASSOL, Notaire à TOURS, le 27 Novembre 1970 dont une expédition a été publiée au Premier Bureau des Hypothèques de TOURS le 12 Février 1971 volume 217 n°7.

Le Cahier des charges de cette zone d'habitation a été approuvé par Monsieur le Préfet d'Indre et Loire le 24 Mars 1970. Une copie de ce Cahier des Charges est demeurée annexée à la minute d'un acte de vente par la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Ville de Tours à la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de TOURS, reçu par Me CHABASSOL, notaire sus-nommé le 7 Mars 1975 dont une expédition a été publiée au Premier Bureau des Hypothèques de TOURS le 8 Avril 1975 volume 1564 n°17, qui sera ci-après analysé dans l'origine de propriété. Et la teneur de ce Cahier des Charges a été intégralement rapportée dans le règlement de copropriété relatif à l'ensemble immobilier sus-visé, établi suivant acte reçu les 9 Juillet 1976 par Me ASTOR et Me VIOT, notaires sus-nommés, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Ce Lotissement dit "LOTISSEMENT PRAIRIE DE SAINT AVERTIN SOUS CZ 276" a été dispensé de la formalité de Lotissement conformément au décret n° 64-574 du 18 Juin 1964 modifiant le décret n° 58-1466 du 31 Décembre 1958, relatifs aux lotissements.

D.R.
J

22322

REPUBLIC FRANÇAISE

TOURS A.D.



L'ensemble immobilier dont s'agit comprend sept bâtiments dont un sous-dalle. MAI 1981

A l'ouest : le bâtiment J se décompose en six étages sur rez-de-chaussée (ou rez-de-dalle), et deux étages en sous-sol, et dont :

- la cage d'escalier n° 1 (de la grille la plus au sud) est située rue Victor Jacquemont n° 2 ;

- la cage d'escalier n° 2 est située place Victor Jacquemont n° 1 ;

- la cage d'escalier n° 3 est située place Victor Jacquemont n° 2 ;

- la cage d'escalier n° 4 est située place Victor Jacquemont n° 3 ;

- la cage d'escalier n° 5 est située place Victor Jacquemont n° 4 ;

- la cage d'escalier n° 6 (la plus au nord-est) est située place Victor Jacquemont n° 5.

Au centre-ouest : le bâtiment K se décompose en cinq étages sur rez-de-chaussée (ou rez-de-dalle) et deux étages en sous-sol, et dont :

- la cage d'escalier n° 7 (la plus au sud-est) est située place Amiral Querville n° 4 ;

- la cage d'escalier n° 8 est située rue Robert Vivier n° 7 ;

- la cage d'escalier n° 9 est située rue Robert Vivier n° 5 ;

- la cage d'escalier n° 10 est située rue Robert Vivier n° 3 ;

- la cage d'escalier n° 11 est située rue Robert Vivier n° 1 ;

- la cage d'escalier n° 12 (la plus au sud-ouest) est située place Victor Jacquemont n° 6.

Au Centre-nord : le bâtiment L se décompose en six étages sur rez-de-chaussée (ou rez-de-dalle) et deux étages en sous-sol, et dont :

- la cage d'escalier n° 13 (la plus à l'ouest) est située rue Robert Vivier n° 2 ;

- la cage d'escalier n° 14 est située rue Robert Vivier n° 4 ;

- la cage d'escalier n° 15 est située rue Robert Vivier n° 6 ;

- la cage d'escalier n° 16 est située rue Robert Vivier n° 8 ;

- la cage d'escalier n° 17 est située rue Robert Vivier n° 10 ;

A l'Est : le bâtiment M se décompose en cinq étages sur rez-de-chaussée (ou rez-de-dalle) et deux étages en sous-sol, et dont :

- la cage d'escalier n° 18 (la plus au sud-est) est située rue Robert Vivier n° 17 ;

- la cage d'escalier n° 19 est située rue Robert Vivier n° 15 ;

- la cage d'escalier n° 20 est située rue Robert Vivier n° 13 ;

D.R.

223224



TOURS A.J.



- la cage d'escalier n° 21 est située rue Robert Vi-vier n° 11 ;

- la cage d'escalier n° 22 est située rue Robert Vi-vier n° 9 ;

- la cage d'escalier n° 23 est située place Amiral Querville n° 5.

Au Sud-Ouest : le bâtiment N se décompose en cinq étages sur rez-de-chaussée (ou rez-de-dalle) et deux étages en sous-sol, et dont :

- la cage d'escalier n° 24 (la plus au sud-est) est située place Amiral Querville n° 2 ;

- la cage d'escalier n° 25 est située place Amiral Querville n° 1 ;

- la cage d'escalier n° 26 est située rue Victor - Jacquemont n° 13 ;

- la cage d'escalier n° 27 est située rue Victor - Jacquemont n° 11 ;

- la cage d'escalier n° 28 est située rue Victor Jacquemont n° 9 ;

- la cage d'escalier n° 29 est située rue Victor Jacquemont n° 7 ;

- la cage d'escalier n° 30 est située rue Victor Jacquemont n° 5 ;

- la cage d'escalier n° 31 est située rue Victor Jacquemont n° 3 ;

- la cage d'escalier n° 32 (la plus au sud-ouest) est située rue Victor Jacquemont n° 1.

Au Sud-est : le bâtiment O se décompose en cinq étages sur rez-de-chaussée (ou rez-de-dalle) et deux étages en sous-sol, et dont :

- la cage d'escalier n° 33 (la plus au sud-est) est située Mail François Miomandre n° 13 ;

- la cage d'escalier n° 34 est située Mail François Miomandre n° 11 ;

- la cage d'escalier n° 35 est située Mail François Miomandre n° 9 ;

- la cage d'escalier n° 36 est située Mail François Miomandre n° 7 ;

- la cage d'escalier n° 37 est située Mail François Miomandre n° 5 ;

- la cage d'escalier n° 38 est située Mail François Miomandre n° 3 ;

- la cage d'escalier n° 39 est située Mail François Miomandre n° 1 ;

- la cage d'escalier n° 40 est située Place Amiral Querville n° 8 ;

- la cage d'escalier n° 41 est située Place Amiral Querville n° 7.

La dalle qui recouvre dans sa totalité l'excédent de surface de l'ensemble immobilier (hormis les jardins d'agrément situés au sud des bâtiments N et O), laissé libre par les six bâtiments cités précédemment forme le bâtiment P sous dalle portant les numéros 1 à 19 Galerie Marchande Stendhal, en partant de l'entrée ouest de la galerie.

Il a été divisé en mille huit cent quarante-et-un lots, aux termes d'un état descriptif établi par Monsieur THELOT, Géomètre-Expert à Tours, annexé au règlement de copropriété reçu par Me ASTOR et Me VIOT. Notaires sus-nommé

le 23 Juin 1976, sus-visé.

D R.



TOURS A.J.

MAIL 1981

22722



TOURS A.J.



II. - Cet état descriptif de division - règlement de copropriété ainsi qu'il résulte de l'acte sus-visé reçu par Me ASTOR et Me VIOT, notaires sus-nommés, le 23 Juin 1976, a été modifié aux termes d'un acte reçu par les mêmes Notaires les 15 Décembre 1976, 5 et 12 Janvier 1977 publié au Premier Bureau des Hypothèques de TOURS le 4 Février 1977 volume 2155 n°71.

Les comparants aux présentes dispensent expressément le Notaire associé soussigné de rapporter ici le contenu des ce modifiant au règlement de copropriété initial, déclarant parfaitement en connaître la teneur, et ils le déchargent de toute responsabilité à cet égard.

Ils dispensent également expressément le Notaire associé soussigné de rapporter ici la désignation des autres lots de cet ensemble immobilier, déclarant être seulement intéressés par la désignation du lot n° 3001 appartenant à Monsieur ROUGIER, comparant de première part, et qui sera désigné plus loin.

III. - Monsieur ROUGIER, comparant de première part est donc propriétaire du lot n°3001 de l'état descriptif de division sus-visé, pour l'avoir acquis de la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE TOURS (S.E.M.I.V.I.T.) aux termes d'un acte reçu par Me ASTOR, Notaire à TOURS, les 25 Octobre et 10 Novembre 1977, qui sera ci-après analysé dans l'origine de propriété. Lequel acte a été publié au Premier Bureau des Hypothèques de TOURS le 22 Novembre 1977 volume 2422 n°8.

A cet acte, le lot appartenant à Monsieur ROUGIER avait la désignation suivante :

B A T I M E N T "P"
=====

Deuxième Sous-Sol - 1, Galerie Marchande Stendhal

LOT NUMERO TROIS MILLE UN (3001) comprenant :

- Un local à usage commercial numéro 1 d'une Surface de cent quarante et un mètres carrés environ.
- Et les mille quatre cent dix/cinq cent soixante quinze mille huit cent soixante dix septièmes des parties communes de l'ensemble immobilier, ci..... 1.410/575.877èmes

Ledit lot dépendant de l'ensemble immobilier ci-dessus désigné.

IV. - Monsieur ROUGIER a procédé à divers travaux à l'intérieur du lot 3001 dont il est propriétaire, sans pour autant modifier la superficie totale de ce lot et sans changer le nombre de millièmes affectés audit lot.

En sorte que par suite desdits travaux, le lot n°3001 a été supprimé et remplacé par trois nouveaux lots portant les numéros 3022, 3023 et 3024 dont la désignation suit.

D R
J



TOURS A.J.



CECI EXPOSE, il est passé au modifiant de l'état descriptif de division de l'ensemble immobilier sis à TOURS, Rue Victor Jacquemont Nos 1 à 13, Place Victor Jacquemont Nos 1 à 6, Place Amiral Querville Nos 1 à 8, Rue Robert Vivier Nos 1 à 17, Mail François Miomandre Nos 1 à 13 et Galerie Marchande Stendhal Nos 1 à 9, objet des présentes:

MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF
=====

Par suite de la subdivision et des travaux sus-énoncés, l'état descriptif de l'ensemble immobilier sus-désigné, établi suivant acte reçu par Me ASTOR et Me VIOT, notaires sus-nommés le 23 Juin 1976, modifié ainsi qu'il a été dit ci-dessus, est aujourd'hui modifié de la manière suivante :

Le Lot numero 3001 est supprimé puis remplacé par les Lots Nos 3022, 3023 et 3024 ci-après désigné, sans modifier la superficie totale de l'ancien lot n°3001 ni apporter de changement au nombre de millièmes affectés à cet ancien lot n°3001.

Par conséquent, il convient de remplacer la désignation de l'ancien lot n°3001 par celle des lots Nos 3022, 3023 et 3024 ainsi qu'il est dit ci-dessous :

B A T I M E N T "P"

Deuxième Sous-sol - 1, Galerie Marchande Stendhal

LOT NUMERO TROIS MILLE VINGT DEUX (3022) comprenant :

- Un local à usage commercial d'une superficie d'environ quarante cinq mètres carrés,
- Et les quatre cent cinquante/ cinq cent soixante quinze mille huit cent soixante dix septièmes des parties communes de l'ensemble immobilier, ci.....: 450/575.877€

LOT NUMERO TROIS MILLE VINGT TROIS (3023) comprenant :

- Un local à usage commercial d'une superficie d'environ vingt quatre mètres carrés,
- Et les deux cent quarante/ cinq cent soixante quinze mille huit cent soixante dix septièmes des parties communes de l'ensemble immobilier, ci.....: 240/575.877€

LOT NUMERO TROIS MILLE VINGT QUATRE (3024) comprenant :

- Un local à usage commercial d'une superficie d'environ soixante douze mètres carrés,
- Et les sept cent vingt/ cinq cent soixante quinze mille huit cent soixante dix septièmes des parties communes de l'ensemble immobilier, ci.....: 720/575.877€

Telle et ainsi que cette subdivision et la désignation de ces nouveaux lots résultent résultent de plans et documents établis par Monsieur THELOT, Géomètre-Expert à TOURS, 60 Rue Franklin Roosevelt le 20 Mai 1981 qui demeureront ci-annexés après mention.

D. R.

223227

TOURS A.D.



MODIFICATION DU TABLEAU RECAPITULATIF

25 MAI 1981

N° du lot	Bat.	Etage	Nature du lot	Millièmes x/575.877e	Observations
3001	P	2ème Ss-Sol	local à usage commercial de 141 m ²	1.410	Subdivisé et supprimé pour donner naissance aux lots numéro 3022, 3023 et 3024
3021	P	2ème Ss-sol	local à usage commercial de 45 m ²	450	Provient de subdivision de l'ancien lot n° 3001
3022	P	" "	local à usage commercial de 24 m ²	240	Provient de subdivision de l'ancien lot n° 3001
3023	P	" "	local à usage commercial de 72 m ²	720	Provient de subdivision de l'ancien lot n° 3001

Par suite des modifications ci-dessus énoncées, la désignation générale du Batiment "P" qui seule a été modifiée, contenue dans le règlement de copropriété - état descriptif de division du 23 Juin 1976, est annulée et remplacée par celle-ci :

DESIGNATION GENERALE

VII - Le Batiment P principalement sous dalle dont les parties privatives périphériques sont enclavées dans les 1er et 2ème sous-sol des autres batiments se décompose en trois parties distinctes :

- la partie ouest abritant les boxes de garage, des emplacements de stationnement, des parkings pour automobiles privatisés et leur accès.
- la partie centrale abritant les locaux à usage commercial, les parkings privés collectifs et leurs accès.
- la partie est abritant des boxes de garage, des emplacements de stationnement, des parkings pour automobiles privatisés et leurs accès.

D. R.



TOURS A.J.

PARTIE OUEST 25 MAI 19812ème Sous-sol

261 Boxes, emplacements parkings reliés au domaine public par des couloirs de circulation et deux rampes d'accès

1er Sous-sol:

266 Boxes, emplacements parkings reliés au domaine public par des couloirs de circulation et deux rampes d'accès

PARTIE CENTRALE

22 locaux à usage commercial formant les lots Nos 3002 à 3004, 3006 à 3024 portant les numéros 2 à 4, 6 à 24, Galerie marchande Stendhal.

Parkings privés collectifs desservis par un couloir de circulation,

1 local dépôt commun pour les commerces

1 local pour transformateur EDF

1 local pour dépôt des containers à ordures.

2 escaliers permettant la liaison avec le rez-de-chaussé

OBSERVATION étant ici faite que seul le Batiment P de l'ensemble immobilier dont s'agit a subi des modifications dans sa désignation générale telles qu'elles ont été énoncées ci-dessus.

Par conséquent, il convient de remplacer l'ancienne désignation générale du batiment P par celle sus-indiquée

Par suite des modifications apportées à l'ancien lot n° 3001 supprimé pour donner naissance aux Lots n° 3022, 3023 et 3024 sus-désignés, il y a lieu de modifier la répartition des charges de co-propriété de ces trois lots de la manière suivante en remplacement de celles affectées au lot n°3001

REPARTITION DES CHARGES DE COPROPRIETEBatiment "P" 2ème Sous-sol

BAT.	P.	CENT.	"	"	2e S/S	COMMERCE.	NO	2	940	/	575877
LOT	3002	"	"	"	COMMERCE.	NO	3	1040	/	575877	
LOT	3003	"	"	"	COMMERCE.	NO	4	520	/	575877	
LOT	3004	"	"	"	COMMERCE.	NO	6	520	/	575877	
LOT	3006	"	"	"	COMMERCE.	NO	7	1060	/	575877	
LOT	3007	"	"	"	COMMERCE.	NO	8	1600	/	575877	
LOT	3008	"	"	"	COMMERCE.	NO	9	1190	/	575877	
LOT	3009	"	"	"	COMMERCE.	NO	10	650	/	575877	
LOT	3010	"	"	"	COMMERCE.	NO	11	21870	/	575877	
LOT	3011	"	"	"	COMMERCE.	NO	12	1850	/	575877	
LOT	3012	"	"	"	COMMERCE.	NO	13	400	/	575877	
LOT	3013	"	"	"	COMMERCE.	NO	14	2170	/	575877	
LOT	3014	"	"	"	COMMERCE.	NO	15	1070	/	575877	
LOT	3015	"	"	"	COMMERCE.	NO	16	1070	/	575877	
LOT	3016	"	"	"	COMMERCE.	NO	17	1070	/	575877	
LOT	3017	"	"	"	COMMERCE.	NO	18	2010	/	575877	
LOT	3018	"	"	"	COMMERCE.	NO	19	1410	/	575877	
LOT	3019	"	"	"	COMMERCE.	NO	20	540	/	575877	
LOT	3020	"	"	"	COMMERCE.	NO	21	1060	/	575877	
LOT	3021	"	"	"	COMMERCE.	NO	22	450	/	575877	
LOT	3022	"	"	"	COMMERCE.	NO	23	240	/	575877	
LOT	3023	"	"	"	COMMERCE.	NO	24	720	/	575877	
LOT	3024	"	"	"							

D.R.

J

TOURS A.J.

CHARGES D'ELECTRICITE :

25 MAI 1981

LOT 2272	105 / 980840	LOT 2256	92 / 980840
LOT 2273	105 / 980840	LOT 2357	92 / 980840
LOT 2274	105 / 980840	LOT 2358	92 / 980840
LOT 2275	105 / 980840	LOT 2359	92 / 980840
LOT 2276	105 / 980840	LOT 2360	92 / 980840
LOT 2277	105 / 980840	LOT 2361	92 / 980840
LOT 2278	105 / 980840	LOT 2362	92 / 980840
LOT 2279	105 / 980840	LOT 2363	92 / 980840
LOT 2280	105 / 980840	LOT 2364	92 / 980840
LOT 2281	105 / 980840	LOT 2365	92 / 980840
LOT 2282	105 / 980840	LOT 2366	92 / 980840
LOT 2283	105 / 980840	LOT 2367	92 / 980840
LOT 2284	121 / 980840	LOT 2368	92 / 980840
LOT 2285	121 / 980840	LOT 2369	92 / 980840
LOT 2286	121 / 980840	LOT 2370	92 / 980840
LOT 2287	121 / 980840	LOT 2371	92 / 980840
LOT 2288	113 / 980840	LOT 2372	92 / 980840
LOT 2289	113 / 980840	LOT 2373	92 / 980840
LOT 2290	113 / 980840	LOT 2374	92 / 980840
LOT 2291	113 / 980840	LOT 2375	92 / 980840
LOT 2292	113 / 980840	LOT 2376	92 / 980840
LOT 2293	113 / 980840	LOT 2377	92 / 980840
LOT 2294	113 / 980840	LOT 2378	92 / 980840
LOT 2295	113 / 980840	LOT 2379	92 / 980840
LOT 2296	113 / 980840	LOT 2380	92 / 980840
LOT 2297	105 / 980840	LOT 2381	92 / 980840
LOT 2298	105 / 980840	LOT 2382	92 / 980840
LOT 2299	105 / 980840	LOT 2383	92 / 980840
LOT 2300	105 / 980840	LOT 2384	92 / 980840
LOT 2301	105 / 980840	LOT 2385	92 / 980840
LOT 2302	105 / 980840	LOT 2386	99 / 980840
LOT 2303	105 / 980840	LOT 2387	99 / 980840
LOT 2304	105 / 980840	LOT 2388	85 / 980840
LOT 2305	105 / 980840	LOT 2389	85 / 980840
LOT 2306	105 / 980840	LOT 2390	85 / 980840
LOT 2307	105 / 980840	LOT 2391	85 / 980840
LOT 2308	105 / 980840	LOT 2392	85 / 980840
LOT 2309	105 / 980840	LOT 2393	85 / 980840
LOT 2310	105 / 980840	LOT 2394	85 / 980840
LOT 2311	105 / 980840	LOT 2395	85 / 980840
LOT 2312	105 / 980840	LOT 3002	910 / 980840
LOT 2313	105 / 980840	LOT 3003	1007 / 980840
LOT 2314	105 / 980840	LOT 3004	503 / 980840
LOT 2315	166 / 980840	LOT 3006	503 / 980840
LOT 2316	356 / 980840	LOT 3007	1026 / 980840
LOT 2317	162 / 980840	LOT 3008	1549 / 980840
LOT 2318	178 / 980840	LOT 3009	1152 / 980840
LOT 2319	178 / 980840	LOT 3010	629 / 980840
LOT 2320	356 / 980840	LOT 3011	21170 / 980840
LOT 2321	121 / 980840	LOT 3012	1791 / 980840
LOT 2322	121 / 980840	LOT 3013	387 / 980840
LOT 2323	121 / 980840	LOT 3014	2101 / 980840
LOT 2324	121 / 980840	LOT 3015	1036 / 980840
LOT 2325	97 / 980840	LOT 3016	1036 / 980840
LOT 2326	162 / 980840	LOT 3017	1036 / 980840
LOT 2327	162 / 980840	LOT 3018	1946 / 980840
LOT 2328	235 / 980840	LOT 3019	1365 / 980840
LOT 2329	97 / 980840	LOT 3020	523 / 980840
LOT 2330	210 / 980840	LOT 3021	1026 / 980840
LOT 2331	162 / 980840	LOT 3022	435 / 980840
LOT 2332	235 / 980840	LOT 3023	232 / 980840
LOT 2333	97 / 980840	LOT 3024	698 / 980840
LOT 2334	92 / 980840		
LOT 2335	92 / 980840		
LOT 2336	92 / 980840		
LOT 2337	92 / 980840		
LOT 2338	92 / 980840		
LOT 2339	92 / 980840		
LOT 2340	92 / 980840		
LOT 2341	92 / 980840		
LOT 2342	92 / 980840		
LOT 2343	92 / 980840		
LOT 2344	92 / 980840		
LOT 2345	92 / 980840		
LOT 2346	92 / 980840		
LOT 2347	92 / 980840		
LOT 2348	92 / 980840		
LOT 2349	92 / 980840		
LOT 2350	92 / 980840		
LOT 2351	92 / 980840		
LOT 2352	92 / 980840		
LOT 2353	92 / 980840		
LOT 2354	92 / 980840		
LOT 2355	92 / 980840		

D.R.

TOURS A.J.



25 MAI 1981
AUTRES CHARGES :

LOT	CHARGES PAR BATIMENT	CHARGES D'ASCENSEUR	CHARGES DE CHAUFFAGE
LOT 2395	BAT. P : 34 / 138666 - CAGES	84 / 536647 - NEANT	CHAUF. : 940 / 458360
LOT 3042	BAT. P : 940 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 940 / 458360
LOT 3043	BAT. P : 1040 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 1040 / 458360
LOT 3044	BAT. P : 520 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 520 / 458360
LOT 3046	BAT. P : 520 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 520 / 458360
LOT 3007	BAT. P : 1060 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 1060 / 458360
LOT 3008	BAT. P : 1600 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 1600 / 458360
LOT 3009	BAT. P : 1190 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 1190 / 458360
LOT 3010	BAT. P : 650 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 650 / 458360
LOT 3011	BAT. P : 21870 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 21870 / 458360
LOT 3012	BAT. P : 1850 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 1850 / 458360
LOT 3013	BAT. P : 400 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 400 / 458360
LOT 3014	BAT. P : 2170 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 2170 / 458360
LOT 3015	BAT. P : 1070 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 1070 / 458360
LOT 3016	BAT. P : 1070 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 1070 / 458360
LOT 3017	BAT. P : 1070 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 1070 / 458360
LOT 3018	BAT. P : 2010 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 2010 / 458360
LOT 3019	BAT. P : 1410 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 1410 / 458360
LOT 3020	BAT. P : 540 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 540 / 458360
LOT 3021	BAT. P : 1060 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 1060 / 458360
LOT 3022	BAT. P : 450 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 450 / 458360
LOT 3023	BAT. P : 240 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 240 / 458360
LOT 3024	BAT. P : 720 / 138666 - CAGES	NEANT	CHAUF. : 720 / 458360

OBSERVATION étant ici faite que les trois Tableaux ci-dessus ne sont que partiels et concernent exclusivement les modifications apportées en raison du remplacement de l'ancien lot n° 3001 par les nouveaux lots Nos 3022, 3023 et 3024 sus-désignés, ainsi que la modification en résultant vis à vis des charges de copropriété.

Le comparant précise ici que seuls les lots Nos 3022, 3023 et 3024 sont concernés par ces diverses modifications les autres lots de cet ensemble immobilier demeurant inchangés et la répartition des charges dont ils sont affectés demeurant également inchangées. Ces Tableaux modificatifs ont été établis par Monsieur THELOT, Géomètre expert, 60 Rue Franklin Roosevelt, le 20 Mai 1981.

PUBLICITE FONCIERE.

Une expédition des présentes sera publiée au Premier Bureau des Hypothèques de TOURS par les soins de Maître MONMARCHE, Notaire associé soussigné, aux frais de Monsieur ROUGIER, comparant aux présentes qui s'y oblige expressément.

NOTIFICATION AU SYNDIC

Une copie du présent modificatif sera adressée au syndic de copropriété de l'ensemble immobilier dont dépendent les lots Nos 3022, 3023 et 3024 sus-désignés.

Et une copie sera également délivrée aux Acquéreurs éventuels des lots ainsi créés.

Le tout aux frais exclusifs de Monsieur ROUGIER, qui s'y oblige expressément.

D.R.

Y.

TOURS A.J.

F RAC AII 191 S

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront à la charge de Monsieur ROUGIER, comparant aux présentes, qui s'y oblige expressément.

DONT ACTE, établi sur onze pages et ne contenant aucun renvoi ni mot nul mais contenant huit barres tirées dans un blanc ainsi que celà est approuvé par le comparant.

Fait et passé à Tours
Boulevard Winston Churchill

Au n° 44 du Crédit Agricole Mutual

La lecture du présent acte a été donnée au comparant et sa signature recueillie par Me MONMARCHE, Notaire associé soussigné.

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT UN,

Le : dix neuf juin

Et le Notaire associé a signé le même jour ledit acte

Suit la teneur des annexes :

22 22 23 72 43 42

TOUBSSAADI.



20 MAI 1981

**Copropriété du
"CENTRE URBAIN"
du Quartier des Fontaines
TOURS**

modificatif

REGLEMENT DE COPROPRIETE

Annexe à la minute d'un acte reçu
par M^r MONMARCHE, Notaire as-
socié à Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire)
commissaire.

**M. THELOT
GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
60, Rue Franklin Roosevelt
TOURS**

4400.81.04.24

20 MAI 1981

- 13
- c) Rez-de-chaussée : 223745
- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 cage d'escalier TOURAIS
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 892
- côté Ouest un appartement à aménager destiné à la loge du concierge

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 893
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 894

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 895
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 896

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 897
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 898

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 899
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 900

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 899
- côté Est, niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 900

Nota : un dégagement central permet la desserte des caves et parties communes au 1er et 2ème sous-sol

VII - Le bâtiment P principalement sous dalle dont les parties privatives périphériques sont enclavées dans les 1er et 2ème sous-sol des autres bâtiments se décompose en trois parties distinctes :

- la partie Ouest abritant des boxes de garage, des emplacements de stationnement, des parkings pour automobiles privatifs et leurs accès.
- la partie centrale abritant les locaux à usage commercial, les parkings privés collectifs et leurs accès
- la partie Est abritant des boxes de garage, des emplacements de stationnement, des parkings pour automobiles privatifs et leurs accès.

PARTIE OUEST

2ème sous-sol :

261 boxes, emplacements parkings reliés au domaine public par des couloirs de circulation et deux rampes d'accès.

1er sous-sol :

266 boxes, emplacements parkings reliés au domaine public par des couloirs de circulation et deux rampes d'accès.

PARTIE CENTRALE

2ème sous-sol :

22 Locaux à usage commercial formant les lots n° 3002 à 3004, 3006 à 3024 portant les numéros 2 à 4, 6 à 24, Galerie marchande STENDHAL

Parkings privés collectifs desservis par un couloir de circulation.

1 local dépôt commun pour les commerces

1 local pour transformateur E.D.F.

1 local pour dépôt des containers à ordures.

2 escaliers permettant la liaison avec le rez-de-chaussée.

MODIFICATIF

PARKINGS

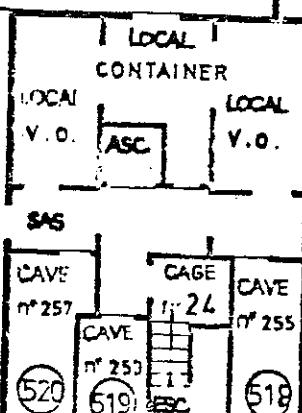
CIRCULATION

PARKINGS

Principes d'Accès

LOCAL
DÉPÔT
CONTAINERS
A ORDURES

LOCAL
TRANSFO
E.D.F.



TOURS A.J.
TOURS A.J.

26 MAI 1981
27 MAI 1981

LOCAL A USAGE COMMERCIAL 3007
N°7

LOCAL A USAGE COMMERCIAL 3006
N°6

LOCAL A USAGE COMMERCIAL
N°21

3021

LOCAL A USAGE COMMERCIAL
N°20

3020

LOCAL A USAGE COMMERCIAL 3004
N°4

LOCAL A USAGE COMMERCIAL 3003
N°3

LOCAL A USAGE COMMERCIAL 3002
N°2

LOCAL A USAGE
COMMERCIAL N°22

LOCAL A USAGE
COMMERCIAL N°23

LOCAL A USAGE
COMMERCIAL N°24

ORDRE DES GÉOMÈTRES
Michel THÉLOT
60, R. Franklin-Roosevelt
37 TOURS
N° d'Inscription 2244

4400-81.04.24

21 MAI 1981

7 2 3 2 3 5

TOURS A.D.



MAY 1981

15ème page

POUR EXPÉDITION établie sur 15 pages réalisée par reprographie, délivrée et certifiée conforme à l'original par le Notaire associé, soussigné de l'acte modificatif du règlement de co propriété de l'ensemble immobilier sis à TOURS, notamment Galerie Marchande Stendhal en date du 19 Juin 1981.

